

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
de BIBLIOTHECAIRES

UNE ETUDE COMPARATIVE DES BIBLIOTHEQUES
de LECTURE PUBLIQUE en AFRIQUE NOIRE
ANGLOPHONE et FRANCOPHONE

CAS du NIGERIA et du ZAIRE

M E M O I R E

présenté par

Sulu Nuana Nsuka M U B A D I

sous la direction de Jean Roger F O N T V I E I L L E



1 9 7 8

14 ème PROMOTION

1978

26

	<u>pages</u>
I N T R O D U C T I O N	
1. CHOIX et INTERET du SUJET	1 à 3
2. DEFINITION de la NOTION de "BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE"	4 à 5
3. ROLE de la BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE en TERRITOIRE AFRICAIN	5 à 10
4. M E T H O D E S	10 à 12
I. BREF APERCU HISTORIQUE des BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES au NIGERIA et au ZAIRE	13
I.1. LE NIGERIA	14 à 15
I.2. LE Z A I R E	15 à 17
II. ORGANISATION et FONCTIONNEMENT des BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES au NIGERIA et au Z A I R E	
II.1. N I G E R I A	17 et 18
II.2. Z A I R E	18 à 21
III. PROBLEMES COMMUNS AUX BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES d'AFRIQUE NOIRE	21 à 34
IV. CONCLUSION GENERALE	34 à 35
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
A. L I V R E S	36
B. ARTICLES et PERIODIQUES	37

*"On pourra tout faire pour l'école et le lycée ;
si l'on n'organise pas de bibliothèque, on n'aura rien fait"*

Jules FERRY

*A toi, ma très chère épouse KONFINA DiMpangi Mubadi,
restée au Zaïre avec nos deux enfants, je dédie, de la France,
ce travail, fruit de plusieurs mois de dur labeur, de
réflexion et surtout de ta compréhension sans laquelle
je ne serais pas ici.*

REMERCIEMENTS

Nous voulons, au seuil de notre modeste travail, remercier Monsieur Jean Roger FONTVIEILLE, conservateur des bibliothèques et enseignant à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques pour avoir accepté, en dépit de ses nombreuses occupations, de diriger ce travail. C'est grâce aux discussions fructueuses que nous avons eues ensemble que notre sujet s'est précisé et a pris l'orientation que nous voulions lui donner. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants pour les sages conseils qu'il n'a cessé de nous prodiguer tout au long de nos investigations, les remarques et suggestions qui nous ont été faites et qui ont permis d'élever le niveau scientifique de notre mémoire de fin d'études.

Nos remerciements s'adressent aussi à Monsieur MERLAND, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques et à Madame WAGNER, Directrice des études pour l'attention avec laquelle ils ont toujours essayé de résoudre nos problèmes administratifs quotidiens.

Nous exprimons, enfin, notre profonde gratitude à tous les enseignants de l'Ecole pour la formation reçue et à tous ceux qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, nous ont apporté leur aide matérielle et morale et ont contribué à la rédaction du présent travail.

I N T R O D U C T I O N

Comme l'indique bien le titre, nous nous proposons d'analyser dans la présente étude le développement comparé des bibliothèques publiques ou de lecture publique dans les deux pays choisis à savoir : le Nigéria et le Zaïre. Il nous paraît important de préciser ici dès le début nos pensées en essayant de répondre aux trois questions suivantes : Pourquoi avons-nous choisi ce sujet ? Comment entendons-nous le définir ? Quelle est la méthode adoptée ou encore quelle est la démarche suivie ? Ceci nous amène indubitablement à parler du choix de notre sujet, à le définir et à présenter la méthode utilisée.

1. CHOIX ET INTERET DU SUJET

Quand on entreprend un travail scientifique, l'honnêteté et la rigueur scientifiques exigent qu'on définisse sa pensée, justifie son choix et délimite le sujet choisi dans le temps et dans l'espace. Ne pouvant nous soustraire à cette règle, nous estimons qu'il est utile de montrer à quiconque lira notre étude en quoi le sujet choisi nous intéresse et en quoi cette analyse de la situation des bibliothèques publiques en Afrique peut contribuer à l'esquisse des solutions plus adaptées dans le secteur envisagé.

Nous sommes à une époque où on parle de plus en plus de l'éducation permanente ou d'adultes et où on affirme que développement et éducation populaire sont interdépendants et indissociables. On ne s'intéresse plus seulement à un enseignement des enfants mais on envisage

de plus en plus d'étendre la culture à l'ensemble de la société. Le Tiers-Monde en général et l'Afrique en particulier sont, plus que les pays nantis, confrontés à des problèmes de développement. Si les pays industriels ont un taux d'alphabètes très élevé, les pays en voie de développement par contre possèdent un taux très élevé d'analphabètes. On doit donc ici impérativement alphabétiser les populations rurales qui sont les moins favorisées, leur donner accès à la lecture gratuite si l'on veut atteindre des objectifs de développement qu'on s'est fixés. Dans un tel contexte la bibliothèque publique apparaît incontestablement comme un instrument efficace.

Une étude comparée de l'état des bibliothèques publiques en Afrique noire fait ressortir un retard considérable de l'Afrique dite d'expression ^{française} ~~anglaise~~ dans ce secteur. L'exemple du Nigéria, "géant anglophone" et du Zaïre, "géant francophone"¹ est illustratif. Cette situation ne peut donc laisser indifférent tout africain qui a compris l'importance du rôle exercé par la bibliothèque publique dans le domaine du développement. Il est donc de notre devoir, pour autant qu'on nous lise et nous comprenne, d'attirer l'attention des responsables africains sur la question et d'éveiller l'intérêt de l'opinion africaine.

Devant cette situation on ne peut s'empêcher de se poser un certain nombre de questions sur les causes réelles du retard accusé par

(1) Expression empruntée d'Alain RICARD, auteur de "Livre et communication au Nigéria", Paris : Présence Africaine, 1975. p. 14

l'Afrique noire francophone par rapport à l'Afrique noire anglophone. S'il est généralement admis que le développement d'une institution est fonction d'une prise de conscience dans la société dans laquelle elle s'est installée des besoins auxquels elle doit répondre, il est vrai aussi que l'attitude favorable de cette même société joue un rôle non négligeable. Il est légitime donc de chercher à savoir pourquoi jusqu'ici les bibliothèques publiques se sont moins développées en AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE qu'en AFRIQUE NOIRE ANGLOPHONE et à déterminer les obstacles qui se sont présentés.

Point n'est besoin de rappeler ici que notre analyse porte sur l'AFRIQUE NOIRE d'expression ANGLAISE et FRANCAISE. Nous avons exclu de notre étude l'Afrique blanche du Nord dite "Le Magreb" et l'Afrique du Sud pour des raisons simples à comprendre. En effet, soucieux de présenter clairement la situation catastrophique des bibliothèques publiques en AFRIQUE NOIRE, nous avons estimé qu'il serait hasardeux d'étudier tout à la fois. L'exclusion de l'Afrique du Sud s'explique par le système d' "apartheid" institutionnalisé en système politique et qui rend difficile l'accès à l'information exacte sur cette partie. Nous n'avons nullement la prétention d'épuiser de nombreuses études qui sont encore à faire dans ce domaine et moins encore de contredire ou de corriger les travaux antérieurs. Nous voulons simplement offrir une matière à réflexion à cet égard à tous ceux qui voudraient se jeter sur cette piste de recherche. Après avoir précisé les limites de notre étude et montré l'intérêt de notre sujet, nous pouvons maintenant définir la notion même de bibliothèque publique ou de lecture publique.

...

2. DEFINITION de la NOTION de "BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE"

La science bibliothéconomique regorge de théories sur la définition de la notion de "bibliothèque publique". Toutes les définitions énoncées à ce sujet sont correctes à quelques nuances près et nous ne prétendons pas les corriger. Dans le cadre de la présente étude, notre définition de l'expression "bibliothèque publique" sera celle du grand bibliothécaire belge Charles DEPASSE. Selon lui, "la bibliothèque publique est essentiellement celle qui, par sa composition, par son libre accès, par sa gratuité, permet aisément au peuple de disposer de livres, de tous genres, adaptés aux besoins, aux capacités, aux tendances de chacun. Elle réalise la lecture comme un service public. Sa mission sociale se justifie par la nécessité d'occuper agréablement et utilement les loisirs des travailleurs, de satisfaire aux besoins d'information et à la curiosité intellectuelle d'une masse devenue plus instruite ; de mettre à la disposition des plus pauvres tous ces livres devenus coûteux".

Cette définition n'est peut-être pas la meilleure qu'on puisse donner de la bibliothèque publique, mais au moins renferme-t-elle les éléments essentiels caractéristiques d'une bibliothèque publique. Certains termes de cette définition méritent d'être précisés, car, il ne suffit pas que la bibliothèque soit accessible à tous pour qu'elle joue réellement son rôle ou encore qu'il y ait des livres dans les rayons pour qu'elle soit publique. Faut-il encore que le public y trouve tous les livres qu'il désire sur tous les sujets et fréquente réellement la bibliothèque. Il se pose le problème d'équipement et de fréquentation de la bibliothèque par la population à laquelle elle est destinée. La définition de Monsieur Charles DEPASSE semble avoir tenu compte de toutes ces préoccupations.

Dans les lignes qui suivent on verra apparaître tantôt l'expression "bibliothèque publique" tantôt la formule "bibliothèque de lecture publique". Loin d'être opposées, les deux expressions sont synonymes. En effet, l'expression "bibliothèque publique" n'est autre chose que l'ancienne dénomination "bibliothèque populaire" que l'on a abandonnée au profit de la première à cause du mot "populaire" auquel on a attribué un sens péjoratif bien qu'il soit encore d'usage dans les pays nordiques. Les gens ont craint qu'il ne restreignît la valeur d'institution publique qu'on a voulu donner à la bibliothèque publique. Ainsi, en France on parle de "bibliothèque de lecture publique" ; en Suisse "bibliothèque pour tous" ; dans les pays anglo-saxons, "bibliothèque publique", (public library) ; dans les pays scandinaves, "bibliothèque populaire" (folke-bibliotek). Les pays africains ont adopté les appellations de leurs métropoles respectives.

3. ROLE de la BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE en TERRITOIRE AFRICAIN

En essayant de préciser au début de notre travail la notion même de "bibliothèque publique", nous avons défini sa fonction indépendamment du lieu où elle est organisée. Mais, si d'une façon générale, le rôle de la bibliothèque publique est d'encourager l'éducation populaire, d'éveiller le goût de la lecture chez les enfants et les jeunes gens en vue d'en faire des adultes capables d'apprécier les livres, il nous semble qu'en AFRIQUE son rôle est beaucoup plus spécifique et complexe.

En AFRIQUE la bibliothèque publique doit sortir les populations de l'analphabétisme et de l'ignorance. Personne ne peut nier que la bibliothèque publique constitue un instrument efficace pour l'éducation populaire. C'est une tâche que les organisateurs de l'éducation

populaire ne peuvent pas accomplir seuls. La prépondérance de la bibliothèque publique sur les autres mass média en tant que moyen puissant d'éducation, d'information et d'instruction, n'est plus à démontrer. Nous considérons pour notre part que c'est une erreur grave que de privilégier la radio, la télévision, pour lesquelles des fonds importants sont consentis au détriment de la bibliothèque dont le budget représente une part insignifiante dans les budgets globaux des états. Pour écouter la radio et la télévision et comprendre le message transmis, il faut savoir lire et écrire ; or, les populations rurales et à faible dose les populations urbaines que l'on croit toucher sont analphabètes. La première opération doit donc consister à alphabétiser et la bibliothèque publique en est le cadre idéal. Sans sous-estimer l'importance de la radio et de la télévision, nous pensons que le fait d'investir des fonds énormes pour ces deux supports et d'investir peu ou pas du tout pour la bibliothèque publique est une erreur d'appréciation des responsables africains. Pour mener à bien leur besogne, bibliothécaires, spécialistes d'éducation populaire et techniciens de radio ou de télévision doivent coopérer étroitement. Il doit exister une bonne et heureuse coopération entre tous ceux qui sont appelés à travailler pour le développement intellectuel de la population. Ce n'est que de cette façon qu'on peut espérer vaincre progressivement l'ignorance et l'analphabétisme. Dans cette coopération le rôle du bibliothécaire est très important. Il doit user de son ingéniosité, de son tact, de ses qualités morales et intellectuelles pour apporter aux gens les livres utiles et agréables et les aider à s'instruire. On ne doit pas craindre les doubles emplois entre le bibliothécaire et l'organisateur de l'éducation populaire, doubles emplois qui peuvent être éliminés par une bonne collaboration.

...

Cela étant, l'entretien et le développement des bibliothèques publiques en AFRIQUE s'imposent. S'il est vrai que la bibliothèque est un complément essentiel de l'école ou de l'université, il est aussi exact de dire qu'elle est également un complément essentiel dans le monde extérieur. Dans un monde où les distances sont réduites par la rapidité d'informations, mais où les risques de guerres demeurent encore nombreux, le livre, en tant que support d'écriture et véhicule des idées, reste un facteur de rapprochement des peuples. Il fait connaître aux uns la culture des autres et les aide à mieux se comprendre. Les prophéties de Mc LUHAN et les propos de ses partisans qui ont prédit la mort prochaine du livre se sont avérés inexacts. Le livre se maintient dans la panoplie des média, déjà privilégiés. Le livre s'affirme encore mieux qu'il ne l'était hier comme un puissant moyen de communication. Oui, la naissance de la radio, de la télévision et des autres média a mis fin au mythe du livre, mais il est prématuré de parler de sa mort. Si l'importance du livre comme véhicule des pensées est incontestable, celle de la bibliothèque qui en constitue le lieu privilégié de conservation l'est davantage.

Après cette parenthèse que nous fermons aussitôt ouverte, nous pouvons revenir à notre propos pour affirmer que alphabétiser et éduquer les masses populaires reste la mission essentielle des bibliothèques publiques africaines. Alors que dans les pays développés la grande majorité des populations est alphabétisée, l'AFRIQUE possède encore l'un des taux les plus élevés d'analphabètes du monde. Il faut, non seulement alphabétiser mais, faire en sorte que ceux qui sont alphabétisés ne retombent plus après quelque temps dans l'analphabétisme. C'est pourquoi, l'action d'alphabétiser et d'éduquer doit être continue et permanente.

C'est lorsque l'enfant est très jeune qu'il apprend à marcher, mais s'il est obligé de garder le lit à la suite d'une maladie, ne serait-ce que quelques semaines, il lui faut recommencer tout cet apprentissage. La comparaison avec l'instruction élémentaire est évidente. Mais, en ce qui concerne justement l'éducation populaire, on est choqué par l'inattention et le manque de dévouement qui caractérisent ceux qui sont chargés de cette entreprise en AFRIQUE.

On doit ici évoquer un autre problème lié à la fonction même des bibliothèques publiques africaines et qui nous paraît assez dramatique.

D'une part, on est d'accord que pour alphabétiser les populations rurales africaines, il faut le faire en utilisant la langue africaine maternelle.

D'autre part, si l'on examine la littérature africaine que l'on peut mettre dans un bibliobus - au moins pour les ETATS FRANCOPHONES - celle-ci est écrite en FRANCAIS. On trouve très peu de livres ou de brochures en langues africaines. Il faut donc arriver d'abord à produire beaucoup de livres en langue vernaculaire pour rendre ensuite possible l'action d'alphabétiser.

Ou on alphabétisera en langues africaines et on distribuera des livres en langues africaines, ou bien, on alphabétisera "mal" en français et les livres distribués seront en français. Ce sont deux voies possibles qui méritent d'être étudiées . La première possibilité est celle que les bibliothécaires et spécialistes d'éducation populaire africains doivent impérativement choisir s'ils veulent aboutir à

des résultats immédiats et satisfaisants. Mais il faut reconnaître avec courage et honnêteté que la tâche n'est pas aisée. Toute marche en avant a pour point de départ les conditions politiques, économiques, culturelles et sociales héritées du passé. Feindre de l'ignorer, ce serait verser dans l'irresponsabilité.

Tant que l'on continuera à faire croire aux AFRICAINS que l'anglais ou le français sont les seules langues de communication, rien ne sera possible.

S'il y a une solution à proposer, nous dirions que tout en maintenant l'anglais et le français comme langues de communication avec l'extérieur, les ETATS AFRICAINS doivent encourager la production des livres en langues locales.

Il nous faut rendre le bibliothécaire africain attentif sur le fait que les buts et les objectifs des bibliothèques doivent être définis en fonction des besoins et des conditions de vie de la population à qui elles sont destinées. Ceci implique qu'avant de créer ou d'organiser un réseau local, national ou régional des bibliothèques publiques, on procède au préalable à une enquête sur le territoire intéressé. Les résultats de l'enquête permettraient de voir quels sont les différents facteurs sociaux, historiques et culturels favorables ou défavorables à l'organisation d'une bibliothèque publique.

Nous sommes d'accord avec Barbara MULLANE⁽¹⁾ pour reconnaître qu'un des rôles que la bibliothèque publique est appelée à jouer en AFRIQUE

(1) Bibliothécaire au service d'information du gouvernement du NIGERIA, section des bibliothèques vers les années 1953 - A participé au stage d'études d'Ibadan sur le développement des bibliothèques publiques en AFRIQUE du 27 juillet au 21 août 1953

est de compléter les programmes d'éducation populaire, en mettant à la disposition de la population des livres de toute sorte. Elle continue en précisant que la bibliothèque publique ne peut jouer valablement son rôle que si les sociétés africaines lui reconnaissent la place qui lui revient dans les programmes d'éducation populaire.

Une bibliothèque doit être adaptée au milieu qu'elle doit servir ; ses collections doivent refléter les besoins de la communauté ; ses techniques doivent être mises à la portée de ses usagers et ses services doivent s'adapter à un programme clairement préétabli. Ce sont ces vérités premières qu'aucun bibliothécaire africain ne peut ignorer. On exige de ce dernier qu'il connaisse la structure sociale de sa communauté, le folklore local et plus encore, la façon de penser, de s'exprimer, de réagir de la population, sinon toutes ses recommandations, même les plus éloquentes et les plus convaincantes, pourraient produire un effet qu'il n'avait pas prévu au départ.

4. M E T H O D E

Comme nous avons accepté que les bibliothèques publiques évoluent différemment en AFRIQUE NOIRE d'expression ANGLAISE et en AFRIQUE NOIRE d'expression FRANCAISE, nous devons, dans un premier temps, montrer pourquoi cette évolution se révèle divergente.

Dans un deuxième temps, nous essayons de fournir quelques explications à l'évolution divergente des bibliothèques publiques dans les deux parties d'AFRIQUE NOIRE. Pour y parvenir nous tentons d'étudier le développement des bibliothèques de lecture publique dans chaque pays

choisi, en relation avec d'autres, variables, propres à l'histoire du pays car, nous pensons que l'histoire des bibliothèques publiques en AFRIQUE ne peut pas être faite isolément à cause des facteurs sociologiques, historiques, linguistiques, voir psychologiques. Les renseignements ainsi recueillis dans chaque pays nous permettent de voir dans quelle mesure les variables choisies influent ou non sur le développement des bibliothèques publiques en AFRIQUE noire, anglophone et francophone.

Les variables choisies sont loin d'être exhaustives et d'autres facteurs d'explication auraient pu être également choisis ; mais devant une multiplicité d'hypothèses, il faut choisir celles qui nous paraissent déterminantes pour la recherche d'une explication. Une sélection s'est donc imposée à nous. Tout en étant conscient des limites d'explication que nous essayons de donner à cette situation, nous sommes persuadés que la comparaison est une méthode qui donne à notre analyse plus de pénétration.

Il est important de souligner que dans une étude portant sur un champ aussi vaste que le développement des bibliothèques, la méthode seule ne suffit pas. Encore faut-il disposer d'une documentation importante. Les références bibliographiques données à la fin du travail et les notes infra-paginales montrent nos sources d'information. Notre bref séjour au NIGERIA et au GHANA en 1976 (5 - 10 avril) n'est pas sans importance dans le cadre du présent travail.

Nous disposons sur le NIGERIA de beaucoup d'études faites par des spécialistes de bibliothéconomie africaine et d'un certain nombre de notes de synthèse de collègues des promotions antérieures auxquelles

nous pouvons faire confiance. Pour le ZAIRE, nous pouvons affirmer que nous le connaissons bien et que nous nous sentons à l'aise quand nous étudions la situation des bibliothèques de ce pays, qui nous a vu naître, grandir et qui nous verra mourir. Pendant notre vie professionnelle à la bibliothèque universitaire du campus de LUBUMBASHI, nous avons eu l'occasion d'observer et de vivre les réalités des bibliothèques publiques de notre pays. Nous avons donc la légitime fierté d'informer objectivement, preuves à l'appui, tous ceux qui liront notre modeste travail sur l'état fragile des bibliothèques publiques Zaïroises.

Pour la clarté de l'exposé et, chaque fois que cela nous a paru utile, nous avons renvoyé aux sources nos citations par des notes bibliographiques infra-paginales.

...

I. BREF APERCU HISTORIQUE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES AU NIGERIA et au ZAIRE

L'histoire des bibliothèques publiques en AFRIQUE noire, nous semble certes, être étudiée en liaison avec l'histoire de la colonisation parce-que une telle étude nous permet de comprendre pourquoi les bibliothèques publiques ne se sont pas développées de la même manière partout en AFRIQUE. La plupart des bibliothèques publique en AFRIQUE n'ont pas été créées à la même date ni dans les mêmes conditions et la politique adoptée par les métropoles pour leur développement était différente ! ... D'une façon générale, les bibliothèques publiques africaines souffrent des mêmes maux : manque de personnel qualifié, absence d'une bonne législation, carence de bâtiments et de locaux, collections insuffisantes ... Ajoutons à cela le manque d'intérêt des autorités aux problèmes d'éducation populaire. Il faut, cependant, noter que la situation dans les anciennes colonies britanniques est relativement plus heureuse que dans les anciennes colonies françaises, portugaises, belges et autres. Cela tient au fait que, dès 1946, la Grande-Bretagne adopta une politique qui consista à former des administrateurs autochtones rassemblant une élite africaine. La bibliothèque était donc considérée comme un des moyens le plus efficace, certes, pour réaliser sa politique. On sent bien aujourd'hui que tous les états africains ont tendance à copier l'ancien colonisateur en tout ce qu'il y a de mal et de bien. Et comme la Grande-Bretagne possède heureusement l'un des meilleurs, sinon le meilleur réseau de bibliothèques publiques d'Europe, il n'est que normal que ses anciennes colonies africaines désirent être à son image, en développant leurs réseaux nationaux de bibliothèques publiques.

...

I.1 le NIGERIA

Selon les informations puisées du "cours de bibliothéconomie" de Madame FINTONI Hillary⁽¹⁾, les états de la Fédération nigérienne ont commencé à développer leurs premières bibliothèques publiques vers les années 1950 en s'inspirant du GHANA et en copiant sa loi concernant les bibliothèques publiques. Signalons en passant que, en 1948, le GHANA disposait déjà d'un réseau de bibliothèques publiques établi par la British Council. En 1959 le fonds total du réseau est estimé à 300 000 volumes. Les livres pouvaient être distribués à la campagne grâce au bibliobus et par la poste.

Au NIGERIA il a fallu attendre l'année 1959 pour voir naître une bibliothèque centrale construite avec l'aide de l'UNESCO. Un bibliobus desservait les régions environnantes. Détruit pendant la guerre civile qui a plongé le pays dans le chaos, ce service a pu se rétablir après. Au NIGERIA SEPTENTRIONAL a été créé, au même moment, un service régional dépendant du Département de l'Education Nationale. Le siège central se trouve à KADUNA. La distribution des livres se fait dans des caisses déposées chez des volontaires dans les villages desservis.

Il est bon de savoir que le NIGERIA est, avec l'UGANDA et le SOUDAN, l'un des pays africains qui ne possède pas de Bibliothèque Nationale au sens strict du terme. Les bibliothèques universitaires jouent dans ces pays le rôle de bibliothèques nationales et bénéficiant à ce titre du dépôt légal de toute la production imprimée nationale.

(1) Bibliothécaire diplômée et membre de la British Library Association. A travaillé comme bibliothécaire à l'Université Nationale du ZAIRE de 1971 à 1976. Ce cours était dispensé à l'intention des bibliothécaires Zaïrois en cours d'emploi.

Actuellement au NIGERIA, un système national de bibliothèques publiques existe réellement, et c'est la Eastern Nigeria Library Board qui s'efforce de constituer des collections de référence efficaces dans des régions.

I.2. L E Z A I R E

Il est curieux de constater que le ZAIRE (ex. CONGO BELGE) qui a été l'un des premiers pays, sinon le premier d'AFRIQUE NOIRE à avoir possédé ses propres bibliothèques publiques, est aujourd'hui compté parmi ceux qui ont des réseaux nationaux de bibliothèques publiques les moins développés et les plus défectueux. Les bibliothèques n'ont pas suivi l'évolution technique au ZAIRE qui passe pour être le premier pays d'AFRIQUE NOIRE à posséder une infrastructure technique étonnante et très développée.

En effet, les bibliothèques publiques ont été organisées plus tôt au ZAIRE que dans le reste de l'AFRIQUE NOIRE. C'est l'arrêté ministériel de 1931 qui a donné naissance aux premières bibliothèques publiques. En 1950, quand le NIGERIA venait d'avoir ses premières bibliothèques publiques, le ZAIRE avait déjà 184 bibliothèques pour Africains dont 126 de l'Etat, 31 des compagnies et 27 des missions⁽¹⁾. D'après les rapports des Affaires indigènes concernant l'exercice 1951 et repris par J M DOMONT⁽²⁾ dans sa communication faite lors du stage d'études d'Ibadan, Nigéria en 1953, le ZAIRE comptait 194 bibliothèques publiques avec 80 000 ouvrages et 5 659 abonnés. Comme on peut le remarquer, en une année le nombre de bibliothèques créées a augmenté de 10. Selon les mêmes sources, il y avait en 1958, 388 bibliothèques publiques avec un fonds total

(1) Chiffres fournis par Mme FINTONI Hillary dans son cours de bibliothéconomie que nous avons déjà signalé,

(2) Chef de bureau de l'Information pour indigènes à l'ex CONGO BELGE vers les années 1950 et membre de la Délégation Congolaise de l'époque au stage d'études d'Ibadan, Nigéria, 1953

de 183 261 livres, mais elles étaient peu fréquentées et caractérisées par l'insuffisance de collections et le manque de personnel qualifié. D'après les statistiques de 1959 reprises dans le "Répertoire des Archives, bibliothèques et écoles de bibliothéconomie d'Afrique" réalisé par M M. E. W. DADZIE et STRICKLAND avec le concours de l'UNESCO ; le ZAIRE possédait à cette époque 430 bibliothèques de lecture publique réparties sur l'ensemble du territoire et contrôlées par la Bibliothèque Centrale devenue plus tard Bibliothèque Nationale. Il faut noter que la plupart de ces bibliothèques ont fonctionné dans les cercles des évolués et on peut dire qu'elles n'étaient pas de vrais bibliothèques, au sens du terme, mais simplement des stocks de livres destinés à quelques évolués.

Un bon nombre de ces bibliothèques ont été désorganisées par les événements de 1960, date de l'indépendance nationale. Depuis 1960, rien n'a été fait pour renouveler les stocks existants. Pendant quelque temps la Bibliothèque Nationale s'est efforcée d'assister les bibliothèques publiques sinistrées de 1960, mais ses efforts ont été arrêtés pour plusieurs raisons que l'on devine facilement. Elles sont essentiellement d'ordre politique, culturel et financier. Les quelques bibliothèques publiques qui fonctionnent encore actuellement sont les anciennes bibliothèques pour blancs dont les fonds sont constitués essentiellement de romans policiers et de vieux périodiques.

Les dernières investigations en date menées en 1967 par M. NKOINZALE, actuel directeur de la bibliothèque nationale, révèlent que 24 villes seulement avaient chacune sa bibliothèque publique et depuis, beaucoup ont été fermées par manque d'argent nécessaire à leur fonctionnement. De nombreux projets et rapports faits à cet égard en vue de remédier à la situation ont été déposés sur les bureaux des responsables direc-

tement concernés par le problème, mais traînent dans les tiroirs sans que l'on veuille y jeter un coup d'oeil.

L'histoire des bibliothèques publiques au ZAIRE se divise donc en deux périodes ; la première allant de 1931 à l'indépendance et caractérisée par un essor rapide, la deuxième allant de 1960 à nos jours et marquée par un chaos total et une régression vertigineuse.

Comme on peut le constater, l'avenir des bibliothèques publiques au ZAIRE n'est guère optimiste. Tout se passe comme si la bibliothèque était une dépense superflue pour l'état et un luxe dont on ne peut pas se permettre. L'attitude négative de l'état face aux problèmes de la bibliothèque publique est compréhensible dans la mesure où la bibliothèque n'est pas considérée par la population comme un complément de l'école ou de l'université, un lieu de lecture, d'information, d'éducation et d'instruction.

II. ORGANISATION et FONCTIONNEMENT des BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES au NIGERIA et au ZAIRE

Il s'agit, ici, d'examiner pour les deux pays le cadre administratif et juridique dans lequel fonctionnent les bibliothèques publiques.

II.1 N I G E R I A

La déclaration issue des travaux du stage d'études sur les bibliothèques publiques dans les pays en voie de développement organisé à IBADAN, Nigéria, en 1953, par l'UNESCO, permit l'essor des services des bibliothèques publiques au GHANA, au NIGERIA et en SIERRA LEONE, mit en place une législation simple mais impérative. Mais le stage d'IBADAN n'a pas mis l'accent sur l'unité administrative dont doit dépendre

la création d'un système ainsi que sur des problèmes financiers qui sont aussi des conditions nécessaires à un système solide et durable.

Cependant, le NIGERIA est parmi les pays africains anglophones qui ont copié le modèle anglais en matière des bibliothèques. La décentralisation des institutions et du pouvoir est la caractéristique essentielle du modèle anglais à l'inverse du modèle français caractérisé par la concentration. Ce type de législation a apporté des résultats substantiels au NIGERIA et dans un certain nombre de pays anglophones. Et même en EUROPE, il semble que ce soit les pays scandinaves, le Royaume-Uni et l'Irlande qui aient obtenu de meilleurs résultats, grâce à une coopération organisée entre les administrations centrales et locales. Mais ne nous trompons pas, l'adoption d'une législation doit faire l'objet d'une étude minutieuse à cause des problèmes pratiques particuliers à chaque pays. C'est donc dans une administration décentralisée que se meuvent les bibliothèques publiques au NIGERIA. Leur financement est assuré par l'Etat fédéral et quant au personnel, le NIGERIA possède plus de bibliothécaires formés que le ZAIRE. La plupart de ses bibliothécaires sont formés sur place et sortent de l' "Institute of Librarianship, University of Ibadan". Le ZAIRE, par contre, ne dispose pas encore d'Ecole Nationale de bibliothécaires et est obligé d'envoyer ses bibliothécaires se former à l'étranger. Nous reviendrons sur ce problème de formation de bibliothécaires dans le chapitre suivant consacré aux problèmes des bibliothèques publiques de l'AFRIQUE NOIRE.

II. 2 Z A I R E

L'organisation actuelle des bibliothèques publiques au ZAIRE est chaotique sur tous les plans et ne repose sur aucune base solide. Si

leur unité administrative est dans une certaine mesure assurée, leur financement est quasi nul. La structure administrative est restée la même que celle d'avant l'indépendance. La Bibliothèque Nationale, avec ses trois services (archives, bibliothèques et documentation), a droit de regard sur les bibliothèques publiques régionales qui relèvent toutes d'une même Direction des archives et bibliothèques rattachée au Ministère de la Culture et des Arts. Dans chaque région se trouve un ~~se trouve un~~ service régional de la culture et des arts dont dépend directement la bibliothèque publique régionale.

On peut dire qu'au ZAIRE il y a une certaine décentralisation des institutions et les services des bibliothèques publiques ont suivi cette décentralisation. Mais, si la décentralisation administrative est effective, on est encore loin de la décentralisation ou de l'autonomie financière. Chacun sait ce que vaut une décentralisation administrative sans autonomie financière. Le drame des bibliothèques publiques ZAÏROISE est que, le service central, qui est sensé les financer, n'exerce qu'un simple pouvoir de contrôle administratif. Dépourvues de tout budget d'acquisition et de fonctionnement, ces bibliothèques sont obligées de fermer leurs portes au public, puisqu'elles n'ont rien à lui offrir. Les bibliothèques publiques Zaïroises ont le visage d'un parent pauvre et sont laissées à la générosité des centres culturels étrangers qui, de temps en temps, donnent des revues de qualité médiocre. Leur direction est confiée, dans la plupart des cas, aux personnes peu averties des problèmes des bibliothèques. Ajoutons aux difficultés financières, le manque de bâtiments et de personnel qualifié ... La plupart de ces bibliothèques fonctionnent dans de vieux édifices mal adaptés et qui, au départ, n'étaient pas conçus pour abriter des bibliothèques. Les locaux sont mal éclairés et les conditions de climatisation médiocres. Tout ceci rend difficile la conservation des

documents qui s'abiment plus par de mauvaises conditions de conservation que par l'usage qui en est fait.

Il nous semble utile de consacrer quelques lignes sur le rôle des centres culturels étrangers en AFRIQUE car, parmi les nombreux outils de propagande culturelle mis en place par les métropoles dans leurs anciennes colonies, se trouvent en premier lieu des centres culturels dont le but est de faire valoir la culture étrangère sur la culture nationale. On dira par exemple que le français ou l'anglais est la "lingua franca" et que celui qui ne sait pas parler, ou parle mal le français ou l'anglais, n'est pas civilisé.

Faut-il supprimer ces centres culturels ou les maintenir ? ... Voilà une question que nous sommes en droit de nous poser, mais à laquelle il est difficile de répondre. Nous sommes tentés de dire qu'il faut les garder, tout en diversifiant les fonds et en modifiant les structures. Ces centres culturels étrangers ont leur importance dans la mesure où ils jouent le rôle de bibliothèques publiques dans certaines villes africaines qui ne possèdent ni bibliothèque, ni librairie.

Nous sommes, certes, partisans du maintien, mais on doit faire en sorte que les centres culturels étrangers installés en AFRIQUE contribuent réellement à l'oeuvre de développement et d'éducation des masses africaines analphabètes, devenues nombreuses, en collaborant avec les services de lecture publique et des organismes chargés d'éducation populaire. Ainsi, le mot "coopération" cessera d'avoir le sens péjoratif que lui ont attribué, à juste titre d'ailleurs, les Africains, et prendra sa vraie signification. Pour beaucoup d'Africains, en effet, la coopération est synonyme d'exploitation.

...

Il faut noter, à titre d'information, qu'à l'heure actuelle au ZAIRE, les bibliothèques universitaires sont le seul secteur dynamique. Elles attirent vers elles tous les bibliothécaires diplômés que compte le pays, parce-qu'elles offrent de meilleures conditions de travail et une bonne rémunération. Le fait qu'un nouveau statut de bibliothécaires universitaires vient d'être signé ne pourra que vider davantage les bibliothèques publiques de leurs bons éléments. Pour arrêter ce mouvement, il faudrait qu'un statut plaçant les bibliothécaires des bibliothèques publiques comme agents de la fonction publique soit voté.

III. PROBLEMES COMMUNS AUX BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES D'AFRIQUE NOIRE

Dans ce chapitre, nous essayons de voir quels sont les problèmes qui se posent à l'ensemble des bibliothèques publiques africaines d'abord, et ensuite à celles de deux autres pays choisis. La quasi totalité des bibliothèques publiques des pays insuffisamment développés sont affrontées aux difficultés qui sont aussi diverses que complexes. La liste que nous en donnons ici n'est pas exhaustive :

1. Manque de personnel qualifié,
2. Production imprimée nationale ou locale en langues africaines inexistante ou insuffisante,
3. Manque de statut des bibliothécaires,
4. Dégout de la population à la lecture, et le peu d'intérêt des pouvoirs publics aux bibliothèques,
5. Absence d'une législation simple mais impérative,
6. Bâtiments inadéquats,
7. Carence d'argent etc ...

...

Empressons-nous de dire que ces problèmes ne se posent pas avec la même acuité partout, et que les solutions recherchées pour les résoudre varient d'un pays à l'autre. Dans le cadre de ce travail qui se veut une étude comparative, nous tentons d'analyser quelques uns des problèmes énumérés ci-dessus en essayant de voir de quelle manière ils se posent au NIGERIA et au ZAIRE et de proposer quelques remèdes qui ne peuvent être que des souhaits.

1. Manque de personnel

Parler de manque de personnel professionnellement qualifié qui caractérise les bibliothèques publiques africaines, c'est poser en même temps le problème de la formation de bibliothécaires capables d'occuper des postes de direction. Le groupe de travail chargé d'étudier les problèmes que pose la formation du personnel des bibliothèques en AFRIQUE lors des travaux du stage d'études d'Ibadan, Nigéria en 1953, a reconnu la nécessité, que, si l'on veut organiser et mettre en oeuvre la formation professionnelle des bibliothécaires, il faut avoir une conception très nette des objectifs et de la nature des services auxquels le personnel est préparé. Le groupe a reconnu également l'importance des considérations suivantes : facteurs régionaux ; facteurs linguistiques ; facteurs raciaux etc ... Il est donc indispensable, si l'on veut créer, en AFRIQUE, une école de bibliothécaires, de tenir compte de l'importance et de la nature des ressources en matière d'éducation et de bibliothèques actuellement disponibles pour la formation des bibliothécaires.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que le NIGERIA dispose de plus de bibliothécaires formés et de plus de ressources disponibles pour la formation sur place de ses bibliothécaires que le ZAIRE n'en compte à l'heure actuelle : 9 bibliothécaires dont 7 nationaux et 2 expatriés. Ils sont inégalement répartis sur l'ensemble de l'étendue du pays et les

bibliothèques universitaires sont les seules à les utiliser à l'exception d'un qui travaille au Centre de Documentation de la Présidence de la République. Les bibliothèques se trouvent complètement dépourvues de cadres supérieurs à leur tête et d'agents moyens. Leur développement se trouve ainsi dangereusement compromis.

Pour pallier ces insuffisances, il faudrait instaurer rapidement une politique cohérente, de façon à permettre la formation simultanée des cadres supérieurs et moyens des bibliothèques publiques. Mais, sans sous-estimer son importance, l'absence de bibliothécaires qualifiés n'a qu'un effet limitatif temporaire dans le développement des bibliothèques publiques et il n'est pas utile de former des bibliothécaires si on ne peut pas les employer.

Pour le moment le ZAIRE ne peut pas encore se plaindre de la pléthore des bibliothécaires. Il a un besoin pressant de bibliothécaires qualifiés ; l'idéal serait d'assurer leur formation sur place. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'une formation acquise dans des écoles de bibliothécaires étrangères ne peut, valablement, remplacer une formation organisée et donnée en AFRIQUE même. Sur ce plan, le ZAIRE est nettement moins favorisé que le NIGERIA qui dispose d'une grande école de bibliothécaires, parfaitement organisée et dispensant un enseignement de haut niveau. Il s'agit de Institute of Librarianship, University of Ibadan, fondée en 1960⁽¹⁾. En parallèle, il existe au NIGERIA une possibilité de formation en cours d'emploi, combinée parfois avec l'enseignement par correspondance de la British Library Association. Des cycles de courte durée sont aussi organisés à l'occasion.

(1) L'école accueille des élèves détenteurs d'un baccalauréat en lettres ou en Sciences - La durée des études est d'une année.

A part quelques cours de bibliothéconomie destinés aux agents des bibliothèques en cours d'emploi et organisés au sein de l'Université Nationale du ZAIRE, Campus de Lubu Imbashi, il n'existe au ZAIRE aucune école de bibliothécaires. Il faut signaler aussi l'organisation, par le Centre Culturel français de Kinshasa, en collaboration avec le Ministère de la Culture et des Arts, de cours de bibliothéconomie à l'intention de toute personne désireuse de faire carrière à la bibliothèque publique. Mais le niveau des enseignements est très bas et la compétence des enseignants discutable. L'initiative du centre culturel français est certes heureuse, mais il ne suffit pas d'avoir de la volonté, faut-il encore en avoir les possibilités en matériel et en personnel.

L'organisation d'une école de bibliothécaires au ZAIRE est entravée par le manque de bibliothécaires qualifiés capables de dispenser de bons enseignements, et l'absence des bibliothèques bien organisées et suffisamment riches en ouvrages. Etant donné le besoin pressant du pays en bibliothécaires qualifiés, on doit envisager rapidement la création d'une école de bibliothécaires d'où sortiraient les futurs cadres des bibliothèques.

Il convient de fixer ici le rayonnement d'une telle école et de déterminer le cadre administratif et juridique dans lequel elle fonctionnerait, sans oublier de tenir compte des facteurs, avant de décider sa création. Une telle initiative suppose que l'on ait les moyens matériels et financiers nécessaires. On procède au préalable à une enquête afin de déterminer le lieu d'implantation de la future école ; on élimine les obstacles qui pourraient se présenter. C'est de tout cela que nous essayons de parler dans les lignes qui suivent.

Il est inutile de rappeler ici que les bibliothèques publiques jouent, dans la société, le rôle des centres intellectuels et de bureaux d'informati

et qu'elles sont, à ce titre, indispensables à l'application de tout programme national visant à relever le niveau éducatif et culturel de l'ensemble de la population. Mais, pour réorganiser les bibliothèques publiques existantes et en fonder de nouvelles, il faut la présence de bibliothécaires expérimentés en nombre suffisant qui puissent assumer la direction des opérations. Il apparaît clairement que la réalisation de tout plan de développement de la lecture publique suppose qu'il existe, dans les pays intéressés, des bibliothécaires qualifiés.

On pourra, durant quelques années, associer des experts étrangers à la mise en chantier du programme et à l'organisation des écoles de bibliothécaires, mais leur collaboration doit s'arrêter là. Le fonctionnement des services de lecture publique doit être assuré par les bibliothécaires originaires des pays intéressés qui eux, comprennent mieux leurs compatriotes, connaissent leurs besoins et leurs problèmes, la ou les langues du pays mieux qu'un étranger ne peut le faire. La création d'une école de bibliothécaires est donc, nous semble-t-il, l'une des premières initiatives à prendre dans le cadre d'un programme de développement de la lecture publique.

L'idéal, pour l'AFRIQUE, serait de créer, au niveau régional, une école de bibliothécaires et pour résoudre le problème linguistique qui pourrait se poser, on pourrait par exemple créer une école pour l'AFRIQUE ANGLO-PHONE et une autre pour l'AFRIQUE FRANCOPHONE. Des discussions devraient avoir lieu d'abord entre les bibliothécaires africains qualifiés et ensuite au niveau des Etats. Des enquêtes préliminaires devraient être menées en vue de décider des lieux ou des pays qui accepteraient chez eux l'organisation de telles écoles. Souvent, on avance comme raisons "l'impossibilité de pouvoir réaliser un tel projet" les barrières linguis-

tiques et la diversité des langues qui caractérisent le continent noir, et les problèmes idéologiques. A notre avis ces problèmes peuvent être facilement surmontés s'il y a une volonté politique réelle de la part des responsables africains.

Un pays qui disposerait des ressources et des bibliothèques assez riches pouvant servir de bibliothèques d'application, peut créer une Ecole Nationale de bibliothécaires pour former ses propres cadres de bibliothèques. Au ZAIRE, Monsieur MASENS Mukis,⁽¹⁾ un des bibliothécaires les plus expérimentés, actuellement, a été, alors qu'il travaillait à la Bibliothèque universitaire de Kinshasa, le promoteur d'un projet de création d'une Ecole de bibliothécaires qui serait rattachée à l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information ou en constituerait simplement une de ses sections. Depuis que l'intéressé a quitté son poste pour le Centre de documentation de la Présidence de la République, ce projet est resté un pieux projet et personne n'en parle.

Quoi qu'il en soit, dans les conditions présentes, si l'on veut organiser une école de bibliothécaires au ZAIRE, il y a un certain nombre de facteurs dont on doit tenir compte.

Où que l'on se trouve en AFRIQUE, le bibliothécaire ou le groupe de bibliothécaires, promoteurs d'un projet de création d'une école de bibliothécaires doit, dans leurs travaux préliminaires, mener une série d'enquêtes devant aboutir à un certain nombre de conclusions. Ils doivent associer à leurs travaux tous ceux qui, par leurs activités, s'intéressent aux problèmes d'éducation, c'est à dire, les enseignants,

(1) Maître en Bibliothéconomie (Master in Library Science) de l'Ecole de Bibliothécaires de l'Université de Montréal, Canada -

spécialistes de l'éducation populaire ... Ils élaborent ensemble un programme de travail et définissent les objectifs de la formation à donner aux élèves bibliothécaires. Toutes les questions relatives au budget, à l'équipement, au personnel, seront examinées avec la plus grande attention.

Une fois cette étape franchie, on demandera à un établissement d'enseignement (université, école normale supérieure) d'accepter que l'école de bibliothécaires soit placée sous son égide. Plusieurs raisons justifient le rattachement de l'école de bibliothécaires à une université:

1. Etant donné que les universités assument déjà la formation des membres des autres professions spécialisées, on ne pourra qu'accroître le prestige dont jouit la profession, aux yeux du public et des intellectuels, en rattachant l'école à une université. Les enseignements y seront plus solides et plus poussés ; maîtres et élèves tireront un grand profit de leurs contacts avec les autres membres de la communauté universitaire.

2. Les étudiants, spécialisés dans d'autres domaines, auront, de leur côté, la possibilité de se familiariser avec la bibliothéconomie, et certains fourniront peut-être des recrues à l'école. Tous pourront se faire une plus juste idée du rôle des bibliothèques.

3. Les cours de bibliothéconomie seront d'un niveau plus élevé. En cherchant à se conformer aux normes universitaires, l'école améliorera son enseignement et ses méthodes pédagogiques, tandis que les cours seront mieux organisés.

4. L'école pourra faire appel aux professeurs de l'université pour traiter de certaines disciplines connexes ; par exemple, l'Administration des bibliothèques sera rapprochée de l'administration publique et de la gestion commerciale etc ...

5. Les élèves de l'école de bibliothécaires auront avantage à se mêler aux autres étudiants et à participer à leurs activités, aux lieu de constituer une petite communauté isolée formant "chapelle".

6. Des titres et des diplômes universitaires ont une valeur reconnue et jouissent d'un grand prestige, ce dont bénéficierait un diplôme nouveau comme celui de bibliothécaire.

Il appartiendra, par la suite, à l'école et à l'institution dont elle dépend d'établir le cadre de leurs rapports qui doivent être harmonieux.

En attendant que nos souhaits soient matérialisés, on devra continuer d'envoyer quelques élèves Zaïrois à l'étranger pour y recevoir une formation, et d'accepter la collaboration des bibliothécaires étrangers entraînés et expérimentés. Une fois rentrés au pays, ces élèves doivent éviter un écueil dangereux, celui de vouloir appliquer servilement, ce qu'ils ont appris dans des écoles étrangères, chez eux. Leur tâche consiste à adapter ce qu'ils ont appris aux réalités africaines.

2. Insuffisance de la production imprimée Nationale ou Locale en langues africaines

Le nombre de langues et l'absence de livres édités dans la langue nationale constituent un facteur extrêmement restrictif. La diversité linguistique en AFRIQUE est un handicap sérieux au développement des bibliothèques publiques. Il est, cependant, heureux de constater que

certaines pays, comme le NIGERIA, essaient de résoudre le problème en favorisant la création de livres en langues nationales. Alors qu'au NIGERIA, la création des bibliothèques publiques ont stimulé la production imprimée, au ZAIRE par contre, rien n'est fait qui puisse encourager la production de livres en langues nationales dont les plus importantes sont le swahili, le tshiluba, le kongo et le lingala. Le succès qu'ont connu les bibliothèques publiques au NIGERIA et dans certains pays d'AFRIQUE, de tutelle anglaise, résulte en grande partie du fait que, dans ces pays l'anglais est la langue de communication. Le nombre de lecteurs potentiels pouvant avoir accès aux ouvrages écrits en anglais est important. Par contre, au ZAIRE et dans certains pays francophones d'AFRIQUE, la situation est toute différente et le français est parlé par un public restreint composé essentiellement par les étudiants et les élites.

La production imprimée en langues locales (Yoruba, haoussa, igbo) a déjà commencé à faire son apparition au NIGERIA et continue de prendre de l'expansion tandis qu'au ZAIRE la production imprimée en langues locales est quasi nulle. Une politique nationale en matière d'éducation populaire est absente des programmes du gouvernement.

La vitalité créatrice du NIGERIA est due à plusieurs facteurs. La scolarité primaire, quoique inégalement répartie sur l'étendue du territoire touche plus de deux millions et demi d'enfants dans le primaire et trois cent mille dans le secondaire (1). Elle ^(p. 35) (la scolarité primaire) est incontestablement la plus forte du continent noir. Ajoutons à ces enfants la dizaine de millions d'adultes alphabétisés. C'est donc au NIGERIA qu'on trouve le plus vaste et le plus dense public de consommateurs de livres d'AFRIQUE. Tous les producteurs de livres au NIGERIA savent qu'ils ont un grand public qu'ils peuvent toucher. Ils savent aussi qu'en produisant des livres, ceux-ci seront achetés et donc lus. Les programmes d'éducation et d'alphabétisation des adultes sont conduits intégralement en langues

nigériennes et il existe une infrastructure capable de produire un grand nombre d'ouvrages à bon marché dans ces langues. Les données quantitatives suivantes illustrent bien ce que nous venons de dire :
8 hebdomadaires en yoruba dont 5 à Lagos ; 2 quotidiens en ibo ;
une dizaine en haoussa et une dizaine dans les autres langues locales (2).
(page 35)

Si au NIGERIA il y a une prise de conscience nationale manifeste en matière d'éducation populaire, au ZAIRE, cette prise de conscience tarde à venir. Alors qu'ailleurs, l'éducation populaire est encouragée par l'introduction des langues locales dans l'enseignement primaire et secondaire, par une littérature nationale populaire en langues du peuple, au ZAIRE, elle est rarement mentionnée dans les programmes nationaux de développement. Malgré la présence de beaucoup de maisons d'éditions nationales et locales (OKAPI, ODIMBA, P U Z, SAINT PAUL), il n'y a pas encore à l'heure actuelle de livres écrits pour les ZAIROIS et par les ZAIROIS en langues vernaculaires. Le ZAIRE oublie souvent qu'une grande partie de sa population parle la langue la plus utilisée et la plus riche d'AFRIQUE. Elle est aussi la langue la plus étudiée scientifiquement. Il s'agit du "SWAHILI" qui est parlée dans trois régions du pays (KIVU, SHABA, HAUT ZAIRE) qui, à elles seules, représentent plus du tiers de la superficie nationale. Une littérature nationale populaire écrite en swahili atteindrait facilement et sûrement un grand public.

Un colloque national sur la linguistique africaine tenu à LUBUMBASHI, ZAIRE, en 1974, a tenté de proposer au ZAIRE une langue nationale pour résoudre le problème de la diversité linguistique qui caractérise un bon nombre de pays africains. La langue ainsi adoptée serait introduite obligatoirement dans l'enseignement primaire et secondaire, de même qu'à l'université ; elle serait enseignée côte à côte avec le français qui est la langue officielle du pays. D'imminents linguistes et chercheurs venus d'AFRIQUE et du MONDE se sont joints à leurs collègues Zaïrois et

et ont consacré quelques journées de réflexion sur la définition d'une langue nationale Zaïroise.

Après plusieurs journées de débats acharnés et houleux, les avis étaient partagés sur la langue à adopter parmi les langues qui étaient présentées, à savoir, le swahili, le tshiluba, le lingala et le kikongo. Mais beaucoup ont reconnu que le swahili était la plus riche en vocabulaire scientifique et avait plus de locuteurs au ZAIRE et en AFRIQUE que les autres langues citées. La logique était qu'il fallait adopter le SWAHILI comme la langue nationale, mais comme il fallait s'y attendre cette proposition s'est heurtée au problème politique. Ainsi, la politique en AFRIQUE constitue un frein au développement intellectuel, culturel, économique et social et, malheureusement, on vivra encore longtemps cette situation tant que la politique se mêlera au social et au culturel.

Il serait naïf de croire qu'il n'existe pas de problèmes au NIGERIA dans le domaine des bibliothèques publiques et que tout marche à merveille. Il est certain que le problème de l'éducation populaire n'est pas définitivement résolu au NIGERIA ; un long chemin lui reste encore à parcourir. Mais le NIGERIA a le mérite d'être allé aussi loin que possible dans sa lutte contre le sous-développement intellectuel. Il peut, aujourd'hui, être pour un bon nombre de pays un modèle à suivre.

On ne peut pas parler de la production imprimée en langues locales sans résoudre le problème de la traduction. Il ne suffit pas d'écrire en langues vernaculaires et de dire qu'on a atteint son but, mais, faut-il encore faire en sorte que ces livres soient lus par un grand public. Dans les pays comme le NIGERIA et le ZAIRE où l'anglais et le français sont parlés côte à côte avec d'autres langues locales, il y a la

nécessité de traduire en anglais ou en français les livres écrits en langue vernaculaire, et vice versa, car bien souvent les écrivains écrivent plus particulièrement en français ou en anglais. Ces livres ne peuvent avoir une large diffusion que s'ils sont traduits. Etant donné les problèmes que pose la traduction littéraire, les pays africains, qui n'ont pas de Commission Nationale de traduction, peuvent solliciter les services de l'UNESCO qui dispose d'un centre de traductions dont nous signalons seulement l'existence.

3. Absence de statut de bibliothécaires

Comme tout métier, la profession de bibliothécaire a besoin d'être encouragée et la meilleure façon de le faire c'est de lui reconnaître un statut. Malheureusement, certains pays africains, qui n'ont pas encore compris la mission sociale du bibliothécaire, tardent à lui doter d'un statut. Le manque de textes législatifs régissant les bibliothécaires fait que ceux-ci ne sont pas socialement considérés et sont mal rémunérés. Beaucoup de gens ont tendance à considérer le bibliothécaire comme un simple "conservateur", mieux, un gardien de livres. Une telle mentalité est, de nos jours, dépassée, car il n'existe plus de bibliothèques dont le rôle se limite exclusivement à la conservation des documents. Ce rôle est dévolu encore aux Bibliothèques Nationales qui reçoivent mission de veiller à la sauvegarde du patrimoine culturel et scientifique national. Même dans ces bibliothèques nationales, on commence de plus en plus à mettre l'accent sur la communication et la diffusion des documents et à oublier l'aspect "conservation". Le bibliothécaire n'est pas seulement ce conservateur des livres qu'on veut qu'il soit, mais aussi, et surtout, un animateur au sens noble du terme, un serviteur de la société et un éducateur.

Ceci dit, il faudrait que l'on cesse de considérer le métier de bibliothécaire comme une fonction subalterne pouvant être exercée par n'importe qui. Si l'on veut que le bibliothécaire joue réellement son rôle, une révision de l'optique lui est nécessaire. Il faut lui reconnaître la place qui lui revient dans la société. Ce n'est que de cette façon, pensons-nous, que l'on peut attirer vers la bibliothèque l'attention de la masse de personnes désireuse d'y faire carrière. Valoriser la fonction de bibliothécaire par des textes réglementaires doit être la tâche des responsables politiques africains. Contrairement à ce que pourrait penser l'homme de la rue, le métier de bibliothécaire exige un niveau élevé, des qualités morales et intellectuelles. Il faut non seulement être intelligent, et même très intelligent, mais aussi il faut avoir un esprit communicatif, tolérant, voire de dévotion; il doit plaire, et avoir l'air très accueillant. Le travail du bibliothécaire africain ne se limite pas à attendre le lecteur, mais a créer également des expositions, des animations - émissions à la radio, articles dans la presse, portes ouvertes ... -

Nous disposons d'une information légère sur les conditions de travail du bibliothécaire au NIGERIA, mais nous savons au moins qu'il existe un statut de bibliothécaire. Au ZAIRE, seuls les bibliothécaires oeuvrant dans les bibliothèques universitaires jouissent d'un statut, et seulement depuis le début de cette année. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'approbation de ce statut, longtemps attendu, va influencer favorablement sur l'essor et le développement des bibliothèques universitaires Zaïroises. Il faut qu'il en soit de même pour les bibliothèques publiques qui ont aussi besoin d'être régies par des textes réglementaires, clairs, simples, mais contraignants qui soulignent les avantages matériels, sociaux auxquels les bibliothécaires peuvent aspirer.

...

IV. CONCLUSION GENERALE

La première constatation qu'il convient d'emblée, de faire, peut se résumer en peu de lignes. Il existe entre le NIGERIA et le ZAIRE plus de différences que de ressemblances dans leurs systèmes nationaux de bibliothèques publiques et dans les moyens mis en place pour assurer leur développement. Il nous faut donc montrer en quoi consiste l'importance du parallèle entre les deux pays et à quoi tiennent ces divergences.

De par leur situation géographique, leur superficie, leur importance économique et démographique, le NIGERIA et le ZAIRE sont représentatifs de deux parties d'AFRIQUE NOIRE auxquels ils appartiennent. Les deux pays sont capables d'imposer à leurs voisins, leur mode de vie, leur économie, leur musique et leurs danses ... bref, leur culture...

Pris à part, le NIGERIA, "géant anglophone" par excellence, est le pays le plus peuplé d'AFRIQUE et est en passe de devenir l'état le plus puissant du continent noir. Il a la particularité d'être le seul pays anglophone d'AFRIQUE à posséder une littérature nationale en langues nationales fortement développée.

La comparaison avec le ZAIRE n'est pas sans intérêt, ni sans importance dans la mesure où ce dernier pays, est, par sa situation géographique (au coeur de l'Afrique), sa superficie, sa population et ses richesses naturelles, capable aussi de s'imposer comme le plus puissant état au Centre de l'Afrique. Qu'on le veuille ou non, le ZAIRE est appelé à jouer un grand rôle dans le développement de cette partie de l'AFRIQUE. "Géant francophone" par excellence, le ZAIRE est certainement l'état le plus puissant et le plus riche au coeur de l'AFRIQUE et les autres

...

pays doivent compter avec lui pour leur développement. Mais le ZAIRE ne peut jouer, de façon convenable, le rôle historique qui lui est dévolu, que s'il met un peu d'ordre dans son administration. Ce n'est pas sans raison que Frantz FANON disait que "L'AFRIQUE a la forme d'un revolver dont la gachette se trouve au ZAIRE" . . . C'est donc en face de deux géants d'AFRIQUE que nous nous trouvons, et c'est en cela précisément que notre comparaison nous paraît importante et intéressante.

Personne ne peut, cependant, ignorer l'écart grandissant qui existe entre les bibliothèques des pays africains anglophones et francophones. Cet écart tient d'abord aux différences entre les métropoles. En effet, on remarque en EUROPE un retard important des bibliothèques publiques françaises ou belges sur celles des pays anglo-saxons. Il n'est donc pas étonnant de voir le ZAIRE (ancienne colonie belge) accuser aujourd'hui un retard considérable dans le domaine des bibliothèques publiques vis à vis du NIGERIA, ancienne colonie britannique. Mais, maintenant que la prise de conscience est survenue, il appartient au ZAIRE de rattraper son retard pris sur les autres pays, dans le domaine des bibliothèques publiques en particulier, et de l'éducation nécessaire en général. La seule façon d'y parvenir c'est d'investir beaucoup pour les domaines énumérés. C'est par ce voeu ... que nous mettons un point final à cette étude.

(1) page 29 "dernier § " : Chiffres avancés par Alain RICARD dans son livre "LIVRE et COMMUNICATION au NIGERIA" publié chez Présence Africaine en 1975

(2) page 30 "1er § " : RICARD (Alain) op. Cit.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. L I V R E S

1. Comparative and international librarianship. Essays on themes and problems/ Miles M. Jackson Jr , ed. - West port (Conu) : Greenwood publ. corp., [Cop. [1970]] -
2. DEPASSE (Charles). - Manuel du bibliothécaire. Nos bibliothèques publiques. Commentaire pratique des lois, des arrêtés, des instructions ministérielles. - Liège : Editions Biblio. 1951 -
3. GARDNER (Frank M.). - Législation relative aux bibliothèques publiques : étude comparative. - Paris: Unesco, 1972 -
4. MAUROIS (André). - La Bibliothèque publique et sa mission. - Paris : Unesco, 1961
5. RICHARD (Alain). - Livre et communication au Nigéria. - Paris : Présence africaine, 1975
6. THOMSEN (Carl). - Le rôle des bibliothèques publiques dans l'éducation des adultes. - Paris : Unesco, 1950
7. UNESCO [Paris]. - Le développement des bibliothèques publiques en Afrique. Stage d'études d'Ibadan. - Paris : Unesco, 1955
8. UNESCO. Paris . - Stage régional d'études sur le développement des bibliothèques publiques en Afrique. Enungu, Nigéria oriental, 10 - 12 septembre 1962. - Paris : Unesco, 1962

B. ARTICLES et PERIODIQUES

B. 1. Articles

9. FONTAINE (Régine). - Le problème du livre face au lecteur en Afrique. Quelques lignes d'actions proposées. - (In : Bull. des Bibliothèques de France. t. 21, n° 1, janvier 1976, p p. 11 - 17)
10. TESSUP (Frank W.) .. Les Bibliothèques et l'éducation des adultes .. (In : Bull. de l'Unesco à l'intention des bibliothèques. vol. 27, n° 6, nov. - déc. 1973, p p. 336 - 346)

B. 2. Périodiques

11. Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques. - Paris : Unesco, 1947 →
Bimestriel
12. International library review / dir. George Chandler. - New-York : Academic Press, 1969 →
Trimestriel

